

**COMMUNE DE MONTAGNIEU**  
**Conseil Municipal du 06 avril 2022**

Nom	Fonction	Etat	Nom	Fonction	Etat
ROSET Jean	Maire	Présent	GRAZIA Christophe	Conseiller	Présent
MORIN Laurence	Adjointe	Présente	GUERRAZZI Guillaume	Conseiller	Excusé
CHAMPIER Yves	Adjoint	Présent	JUPPET René	Conseiller	Présent
ARCHIREL Yves	Adjoint	Présent	MONTESINOS Loïc	Conseiller	Absent
AROT Annick	Conseillère	Présente	MICOUD Laurence	Conseillère	Présente
BOISSY Marjorie	Conseillère	Présente	POTTIEZ Stéphanie	Conseillère	Présente
FOSSE Ludovic	Conseiller	Excusé	SAUVAGE Raymonde	Conseillère	Présente
GALONNIER Anne-Marie	Conseillère	Présente			

**Procuration** : Ludovic FOSSE à Christophe GRAZIA

**Secrétaire de séance** : Marjorie BOISSY

1. Approbation du Compte Rendu du conseil du 15 décembre 2021.  
Le compte rendu de la séance du 15 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.
2. Vote des comptes de gestion 2021 (Budget Eau et Assainissement et Budget Commune)  
Raymonde SAUVAGE présente les comptes de gestion 2021 établis par le Trésorier. Le conseil constate qu'ils sont identiques aux comptes administratifs. Après délibération, le conseil valide à l'unanimité le compte de gestion 2021.
3. Vote des comptes administratifs 2021  
Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil pour ce point.  
Raymonde SAUVAGE présente le compte administratif 2021. Après délibération le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2021.
4. Affectation des résultats des excédents globaux de la commune et du service de l'eau et assainissement  
Budget principal : L'excédent global au 31.12.2021 est de 983 937.81 €  
Le conseil décide à l'unanimité d'affecter cette somme en excédent reporté pour 739 652.80 € en fonctionnement et 244 285.01 € en investissement. Au compte 1068 sera affecté l'excédent au 31.12.2021 d'un montant de 461 285.01 €  
Budget eau et assainissement : L'excédent global au 31.12.2021 est de 226 338.52 €  
Le conseil décide à l'unanimité d'affecter cette somme en excédent reporté pour 103 360.71 € en fonctionnement et 122 977.81 € en investissement.
5. Vote des taux des taxes locales  
Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition de 2021. Le produit fiscal attendu est de 227 505 €.
6. Vote des subventions  
Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de modifier les subventions pour 2022 pour un montant de 4 500 € au lieu de 7 000 € pour l'année 2021. Une somme dédiée aux subventions exceptionnelles est votée pour un montant de 1 000 €. Monsieur le Maire présente la demande du Sou des Ecoles, étudiée en commission finances le 23 mars dernier pour un montant de 500€ et un montant de 1 500€ car un voyage est organisé pour les enfants de l'école de Montagnieu.

## 7. Vote du budget primitif 2022

Après délibération, les budgets primitifs 2022 de la M14 et de la M49, équilibrés en dépenses et recettes, sont votés à l'unanimité.

Budget principal : en fonctionnement à 1 258 006.47 € et en investissement à 775 547.13 €

Budget eau et assainissement : en fonctionnement à 292 949.03 € et en investissement à 343 752.81 €

## 8. Restauration des fontaines

Suite à un échange avec les services de la CCPA, il y a lieu d'apporter des modifications dans la délibération 038/2021. Il a été signalé que pour bénéficier de cette subvention, il faut présenter qu'une seule opération de restauration. Le coût de l'ensemble des travaux pour la restauration de la fontaine du haut est d'un montant de 12 217€ HT dont 9274 € HT pour la Marbrerie DE VILLA et 2943€ HT pour AS BUGÉY.

Il est demandé d'ajouter le plan de financement de ce projet.

	Dépenses	Recettes
Marbrerie DE VILLA	9 274	
AS BUGÉY	2 943	
CCPA		4 000
Autofinancement		8 217
Total	12 217	12 217

A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à solliciter la CCPA à nouveau pour l'obtention d'une subvention.

## 9. Questions diverses

### - Elections

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril. Il précise que le tableau des permanences concernant la tenue des bureaux de vote a été adressé par mail le 31 mars dernier.

### - Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande de bien vouloir noter la date du 4 mai prochain pour un conseil municipal, la convocation sera adressée ultérieurement.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

